

DEL2026_04_093

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Présents : 30

Votants : 33

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB
MONTFERMEIL - FCM****Sur proposition de Xavier LEMOINE.**

L'association Football Club Montfermeil (FCM) a sollicité la ville de Montfermeil afin d'obtenir une avance sur la subvention à lui verser en 2027 afin de lui permettre de poursuivre son activité et d'honorer ses relations contractuelles.

Compte tenu du nombre d'adhérents important au sein de cette association, il est proposé à titre exceptionnel d'octroyer une avance dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution de la commune pour permettre à cette association de poursuivre ses activités.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément, et notamment ses articles 4 et 5,

DEL2026_04_093

Vu la délibération n° 2026_02_033 du 18 février 2026 approuvant la demande de subvention de l'association Football Club Montfermeil et autorisant le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2026 de 40 000 euros,

Considérant la demande d'avance de subvention formulée par l'association afin de garantir la continuité de son activité,

Considérant que l'avance ne saurait excéder 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution de la commune à l'association,

Considérant les termes de la convention d'objectifs signée avec l'association FCM,

Considérant qu'il convient de permettre à l'association FCM de poursuivre son activité,

Considérant la nouvelle procédure de conventionnement et d'attribution des subventions aux associations à intervenir courant 2026 afin de structurer davantage les partenariats,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le versement d'une avance de subvention à l'association FCM d'un montant de 20 000 euros sur la subvention qui sera versée en 2027.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

33 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

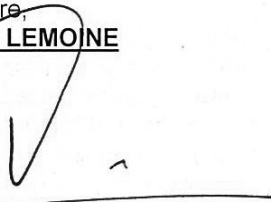
M. Farid MECHMACHE, Mme Laurence RIBEAUCOURT

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LEVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.